

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION N° DEL087-18

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20180917-DEL087-18-DE
Date de télétransmission : 25/09/2018
Date de réception préfecture : 25/09/2018

L'an deux mille dix-huit, le 17 septembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 11 septembre 2018, s'est réuni à la mairie
en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} S. BRANON-MAILLET, C. EGEE, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, C. TISON, et MM. R. BAH,
T. BARRAL, J.M. BERINGUIER, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J.-P. GABBERO, J.C. GUERRE-
GENTON, J. PAVAN, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} BEREZIAT Isabelle (Pouvoir à Christiane EGEE, en date du 11 septembre 2018)
M^{me} BONNIN-DESSARTS Alberte (Pouvoir à Christine TISON, en date du 13 septembre 2018)
M^{me} CUSSIGH Sylvie (Pouvoir à Habib EL GARES, en date du 12 septembre 2018)
M. BERTHOLLET Paul (Pouvoir à Claude SERGENT, en date du 17 septembre 2018)
M. DUSSERRE Andy (Pouvoir à Jean-Claude GUERRE-GENTON, en date du 17 septembre 2018)
M. MORIN Georges (Pouvoir à Pierre VERRI, en date du 17 septembre 2018)

Absents excusés :

M^{me} AMBREGNI Nadège
M. DUBOIS Stéphane
M^{me} FERRACIOLI Chantal
M^{me} GERACI Marianne
M^{me} GONZALEZ Gisèle

MME CHRISTIANE EGEE A ETE ELUE SECRETAIRE DE SEANCE.

**OBJET : Convention avec la commune de La Tronche pour la
mise à disposition de la piscine municipale.**

Rapporteur : Christine PICCA

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Comme chaque année, les élèves des écoles maternelles Georges Argoud-Puy et René
Cassin suivent des cours de natation hebdomadaires, encadrés par des professionnels, à
la piscine municipale de La Tronche.

Afin de permettre l'utilisation de cet équipement, il convient de signer avec la commune de
La Tronche une convention, pour une mise à disposition du 11 janvier au 29 mars 2019,
d'un bassin couvert et de deux maîtres nageurs.

Le coût de cette prestation est chiffré à 2 840 €, pour ces vingt séances.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer cette convention avec la commune de La Tronche.

Conclusions : la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 17 septembre 2018.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.